

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 28 MAI 2021

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**CUNVINZIONI DI PARTINARIATU PÀ A VALURIZAZIONI È
A PRUMUZIONI DI U PATRIMONIU DI A CORSICA TRÀ A
CULLETTIVITÀ DI CORSICA È A FIDIRAZIONI DI I GUIDA
DIPUMATI DI CORSICA**

**CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA
VALORISATION ET LA PROMOTION DES PATRIMOINES
DE CORSE ENTRE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE ET LA
FÉDÉRATION DES GUIDES DIPLÔMÉS DE CORSE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport est relatif à une collaboration entre la Collectivité de Corse et la Fédération des Guides Diplômés de Corse pour valoriser le patrimoine insulaire et animer les lieux patrimoniaux auprès des publics locaux et des publics touristiques.

Une convention d'une durée d'un an est envisagée sur plusieurs actions :

- 1) Des visites guidées des sites archéologiques et des musées durant la période estivale, des rencontres avec le Service de l'inventaire de la Direction du Patrimoine pour des visites de villages, des parcours de visite, des présentations des expositions temporaires avant saison ;
- 2) L'organisation par la Fédération de manifestations ponctuelles au sein des musées et sur différents lieux patrimoniaux (hors saison estivale, pour les publics insulaires) ;
- 3) L'accueil des délégations et autres institutionnels (programmes européens notamment).

Les financements nécessaires à la mise en œuvre de ces actions s'élèvent à 30 000 € pour la durée totale de la convention. Les crédits afférents ont été prévus au BS 2020, opération 44390M009.

La convention est conclue pour une année. Elle ne sera pas reconduite de manière tacite, l'année 2021 apparaissant comme une année test.

Néanmoins, l'objectif étant de pérenniser le partenariat, une nouvelle convention pourra être définie pour l'année 2022 voire même pour une durée triennale.

En conséquence, je vous propose :

- D'approuver le projet de convention entre la Collectivité de Corse et la Fédération des guides diplômés de Corse pour valoriser le patrimoine insulaire et animer les lieux patrimoniaux auprès des publics locaux et des publics touristiques.
- D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention entre la Collectivité de Corse et la Fédération des guides diplômés de Corse.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.